

Les géomètres du cadastre du 44, réunis en groupe de travail, entendent faire savoir qu'ils ne sont pas des mercenaires sans scrupules capables de vendre père et mère pour une poignée de dollars à la fin du mois. Ce n'est pas sur cette base qu'ils ont été recrutés et formés. Leur conscience professionnelle leur interdit de s'investir dans une action à laquelle ils ne croient pas.

Le compte rendu du GT du 5 mai laisse entendre une suspension de la mise à jour et un recentrage de l'activité des géomètres sur une prétendue fiabilisation des bases de la FDL. Cette décision unilatérale nous semble manquer de recul et risque de nous faire perdre la crédibilité que nous avons vis à vis des utilisateurs extérieurs.

Nous dénonçons en premier lieu le constat qui est fait de la fausseté des bases.

Sur quoi cet acquis est-il fondé ? Quelle étude l'a mise en évidence et sur quels critères ?

Sans précision sur le diagnostic comment admettre l'existence d'un problème quel qu'il soit et comment juger opportune la réaction supposée le résoudre ?

En supposant que ce constat soit avéré comment le bureau pilotage entend-il opérer pour faire évoluer les évaluations dans le contexte obsolète de la révision de 70 ?

Par quel moyen peut-on apprécier l'iniquité fiscale d'un local au sein d'un quartier ou la mauvaise évaluation probable d'un logement ?

Aucun : les outils pour évaluer la pertinence d'une VL ou l'équité locale de l'imposition n'existent pas.

Pour cela il faudrait faire évoluer PCI vers un véritable SIG fiscal et coupler les évaluations fiscales aux objets graphiques du plan. C'est le seul moyen qui permettrait par exemple d'allumer toutes les parcelles d'une même nature de culture ou tous les locaux d'une même catégorie. C'est le seul moyen qui permettrait de recouper une surface déclarée et imposée avec son équivalent graphique constitué par la surface du bâtiment correspondant dans PCI.

Mais peut être a-t-on mal compris en quoi consistait cette "fiabilisation" des bases et que la constitution d'un SIG fiscal est précisément la réponse qu'avait en tête - mais sans le préciser - le bureau métier ? Dans ce cas la mise à jour du plan, avec un niveau de détail et de précision important, ne s'en justifierait que davantage et ne devrait en aucun cas être suspendue ou pire abandonnée.

Nous dénonçons en second lieu la suspension de la mise à jour du plan.

Une mise à jour bâclée signifie l'abandon du plan qui, à l'instar d'un véhicule qui ne serait plus entretenu, finirait inexorablement en épave. Un plan régulier avec une classe de précision de P3 à P5 est soumis à une grande précision pour chacun de ses constituants, coins de parcelles ou de bâtiments de manière égale. Une mise à jour vue du toit en milieu urbain ne permettra pas de maintenir de telles exigences. Cela reviendrait donc à dégrader le plan alors même que nos outils de levé et de dessin n'ont jamais été aussi performants.

Nous ne sommes pas fermés à d'autres modalités de mise à jour que celles pratiquées aujourd'hui. La recherche de l'abaissement du coût de l'acquisition des données topographiques est quelque chose que nous pouvons entendre. Il est probable, mais c'est encore prématuré, que l'acquisition de données par drone à l'aide d'une technologie de type Lidar s'imposera à plus ou moins court terme mais la généralisation immédiate d'une mise à jour externe et vue du toit sans distinction du mode de confection et de la classe de précision du plan n'est pas acceptable.

Nous demandons enfin une véritable politique ambitieuse et soucieuse du service publique en matière de cartographie foncière.

La France envoie des experts fonciers en Algérie pour aider à la confection d'un cadastre et dans le même temps la DGFIP entendrait laisser se dégrader cette gigantesque base de données soigneusement enrichie depuis plus d'un siècle ? Difficile de suivre la logique d'une telle décision.

Ce serait une erreur de considérer que la DGFIP est seule utilisatrice du plan et que son coût de maintenance est trop élevé au regard de ses seuls besoins. Ce n'est pas ce qui remonte de nos contacts extérieurs, gestionnaires de SIG, ordre des géomètres experts, autres services gouvernementaux (agriculture, archéologie...) ou non (services techniques des collectivités territoriales), simples usagers en litige ou non avec leur voisin, etc. Même la justice se réfère de plus en plus au plan cadastral considérant que, jurisprudence oblige, le plan du cadastre est un élément de preuve de la propriété foncière.

L'attente de nos concitoyens va donc à l'opposé de la direction envisagée : le plan cadastral se doit de devenir plus que par le passé une représentation fiable de la réalité du terrain. Réalité qui ne souffre ni trou ni recouvrement contrairement à ce que laisse paraître notre gestion à la feuille de plan. La RPCU ne peut plus être retardée à une époque où les données cartographiques de la DGFIP sont en libre accès sur cadastre.gouv.fr et sur data.gouv.fr !

Pour toutes ces raisons, la DGFIP ne doit pas céder à la facilité en abandonnant son cadastre mais au contraire doit le renforcer dans ces aspects topographique (plus de précision, remaniements, RPCU) et fiscal (SIG).